

0230020X  
ACADEMIE DE LIMOGES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PIERRE BOURDAN  
10 PLACE MOLIERE  
23000 GUERET  
Tel : 0555417000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 114  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 26  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Olivier Derouin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2023**

**Numéro de la DBM : 6**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise le prélèvement sur le fonds de roulement du montant de 50 279,50 € :

- 279.50 € : admissions en non-valeur concernant les créances suivantes de demi-pension : RV22000804 / BE22000060 / RV22001309 / RV22000831 ;
- 18 000.00 € : prélèvement ALO (électricité) ;
- 12 000.00 € : prélèvement SRH (électricité) ;
- 14 000.00 € : prélèvement ALO (entretien réseau de chaleur) ;
- 1 000.00 € : prélèvement SRH (matériel) ;
- 5 000.00 € : prélèvement ALO (réparations).

Le conseil d'administration approuve la répartition des crédits globalisés 2023 (2 245.95 €) comme suit :

- 1 500.00 € droits de reprographie ;
- 745.95 € carnets de correspondance.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

